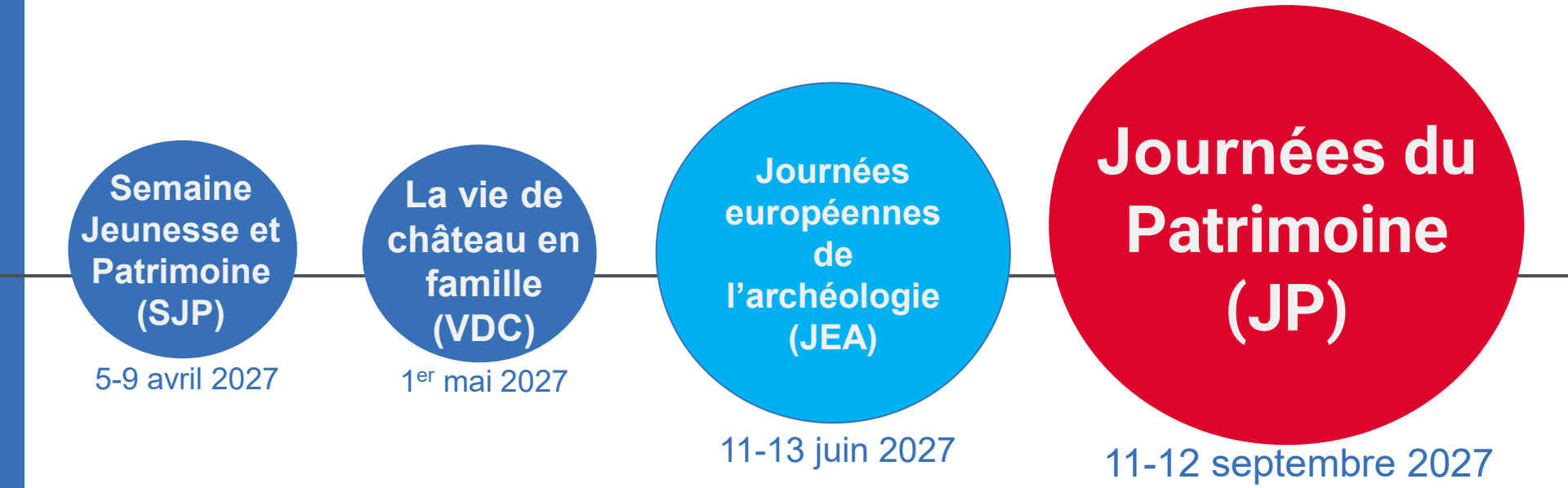
Wallonie patrimoine AWaP

La Vie de château en famille

Le 1er mai 2027

Service public de Wallonie

LES 4 RENDEZ-VOUS PATRIMONIAUX DE L'ANNÉE



Wallonie patrimoine AWaP

La VDC ?

Le 1er mai,
des dizaines de châteaux en Wallonie
ouvrent gratuitement leurs portes et
invitent parents et enfants
à participer à des animations,
des visites guidées et des jeux didactiques
mis à disposition par
l'Agence wallonne du Patrimoine
et ses partenaires.



Château de Trazegnies. © SPW/AWaP – V. Rocher

Wallonie patrimoine AWaP

HISTOIRE



Wallonie patrimoine AWaP

La Vie de château en famille (VDC)

- De 2019 à 2022, les activités destinées au public scolaire de la Semaine Jeunesse et Patrimoine étaient clôturées par une activité dédiée à un public plus familial, **la Vie de château en famille.**

- **En 2023, avec le changement du rythme scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vie de château en famille a pris son indépendance et est devenu un événement à part entière.**

- Chaque année, le public est invité à découvrir **GRATUITEMENT** une trentaine de châteaux partout en Wallonie.

Wallonie patrimoine AWaP

QUAND ?

Quand ?

Le 1er mai





Site de Poilvache, Dinant. © SPW/AWaP – V. Rocher

Wallonie patrimoine AWaP



TYPES D'ACTIVITÉS

Wallonie patrimoine AWaP

Types d’activités

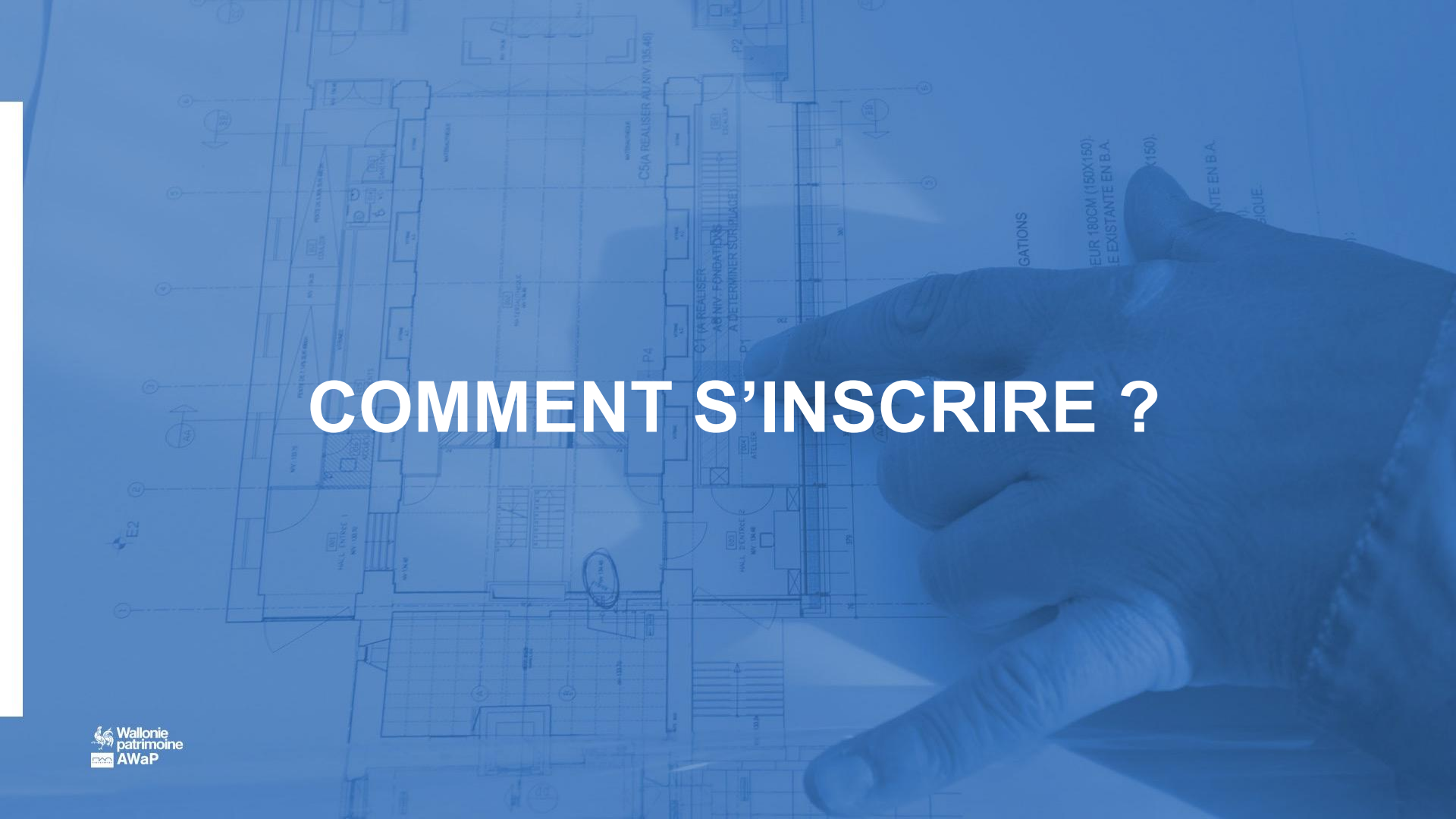
- Ouverture
- Visites guidées
- Circuits guidés/libres
- Animations pour petits/grands
- Jeux didactiques mis à disposition par l'Agence wallonne du Patrimoine



Château de Franchimont. © SPW/AWaP

Wallonie patrimoine AWaP

COMMENT S’INSCRIRE ?



Wallonie patrimoine AWaP

Comment introduire un dossier d'inscription ?

Inscription en ligne via le site des Journées du Patrimoine sur la plateforme des organisateurs :

https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be

Choix de l'événement

↓

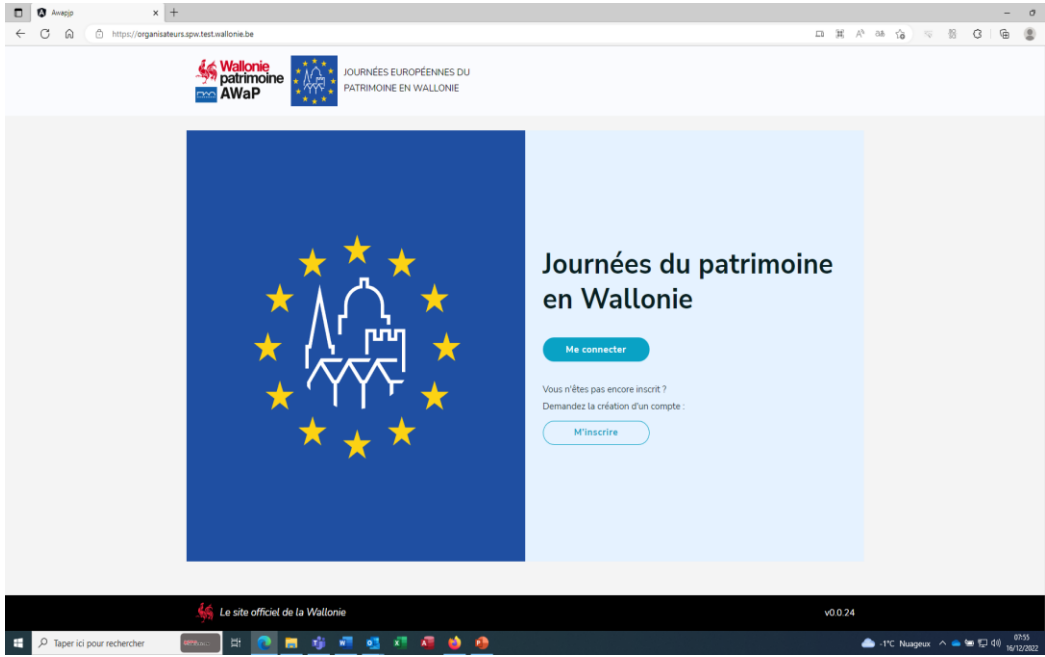
Vie de château en famille

Date limite : 7 décembre 2026

Infos : www.journeesdupatrimoine.be

Plateforme des organisateurs

https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be



Wallonie patrimoine AWaP



Pour compléter le formulaire, vous aurez besoin des informations suivantes :

- titre (du lieu, de l'activité ou…),
- descriptif (court) de ce qui sera proposé au public,
- horaires de l'ouverture et/ou des activités,
- activités proposées,
- infos utiles pour vous joindre/trouver (téléphone, email, site web joignables avant et durant la VDC),
- adresses exactes de(s) activité(s),
- lieu(x) de rendez-vous et heures de ces rendez-vous,
- photos en bonne résolution (portrait et paysage, max. 3).

Comment se connecter à la plateforme en ligne ?

Première inscription d'un dossier sur la plateforme

Création d'un compte :

- **Cliquez sur le bouton « M'inscrire »** de l'écran d'accueil de la page accessible via l'adresse https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be
- Ce bouton donne accès à un second écran qui vous permet de sélectionner une **création de compte** en tant que « Particulier » ou « Organisation »
- **Remplissez le formulaire** de demande de création de compte (encodez vos coordonnées) **et envoyez-le**
- **Réception d'un identifiant personnel via un mail générique** de la plateforme informatique créant tous les comptes du SPW (cela peut prendre un peu de temps et attention aux spams) : **AJP**XXXXX ou **EXT**XXXXX (valable pour toutes les inscriptions)
- **Création et confirmation d'un mot de passe via le lien Internet actif durant 1h** mentionné dans le mail d'identifiant

Wallonie patrimoine AWaP

Après la première inscription sur la plateforme

Repartir du site https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be

- Cliquez sur « **Me connecter** » depuis l'écran d'accueil
- **Insérez votre identifiant personnel et le mot de passe** que vous aurez défini.
- Vous avez alors accès à la page d'accueil de la plateforme d'inscription où vous pouvez cliquer sur « **Créer un dossier** ».
- Les écrans défileront au fur et à mesure **des plages à compléter** (les informations et les textes de présentation relatifs au lieu patrimonial, la demande de subvention et les commentaires éventuels).
- **Soumettez le dossier avec le bouton correspondant** quand tout est encodé

QUI PEUT ORGANISER ?

Wallonie patrimoine AWaP

Qui peut organiser ?

- ✓ Propriétaires privés,
- ✓ Institutions publiques,
- ✓ Membres d'associations,
- ✓ Offices du Tourisme,
- ✓ Professionnels du patrimoine,
- ✓ Amateurs passionnés…

Les organisateurs s'inscrivent à la Vie de château en famille en rentrant un dossier pour un château.

CONDITIONS



Wallonie patrimoine AWaP

TROIS conditions sine qua non pour être repris au programme de la Vie de château en famille 2027



Lieu d'activité (château)
=
Classé ou repris à l'inventaire régional

➡ Intérêt patrimonial



Gratuit
=
L'accès au site et à ses activités doivent être GRATUITS

➡ Accessibilité



Dossier d'inscription complet

(texte de présentation du lieu, de l'activité et photo horizontale de min. 1 Mo, avec copyright)

➡ Dossier d'inscription complet

POSSIBILITÉ DE DEMANDER UN SUBSIDE

Wallonie patrimoine AWaP

Des subventions peuvent être octroyées dans le cadre de la VDC (*)

Une demande de subvention de **maximum 600 € pour le 1er mai** peut être introduite auprès de l'AWaP par les lieux participant à l'événement.

1) Guidage, réalisation d'animations et d'outils didactiques spécifiques à la VDC : max. 500 €

2) Encadrement du public : max. 100 €/jour donc 100 €

- Les subventions doivent être demandées => cocher les cases dans le formulaire
- Une seule demande de subvention (des deux types) par dossier/lieu patrimonial
- Infos : voir notre guide en ligne sur les subsides

Wallonie patrimoine AWaP

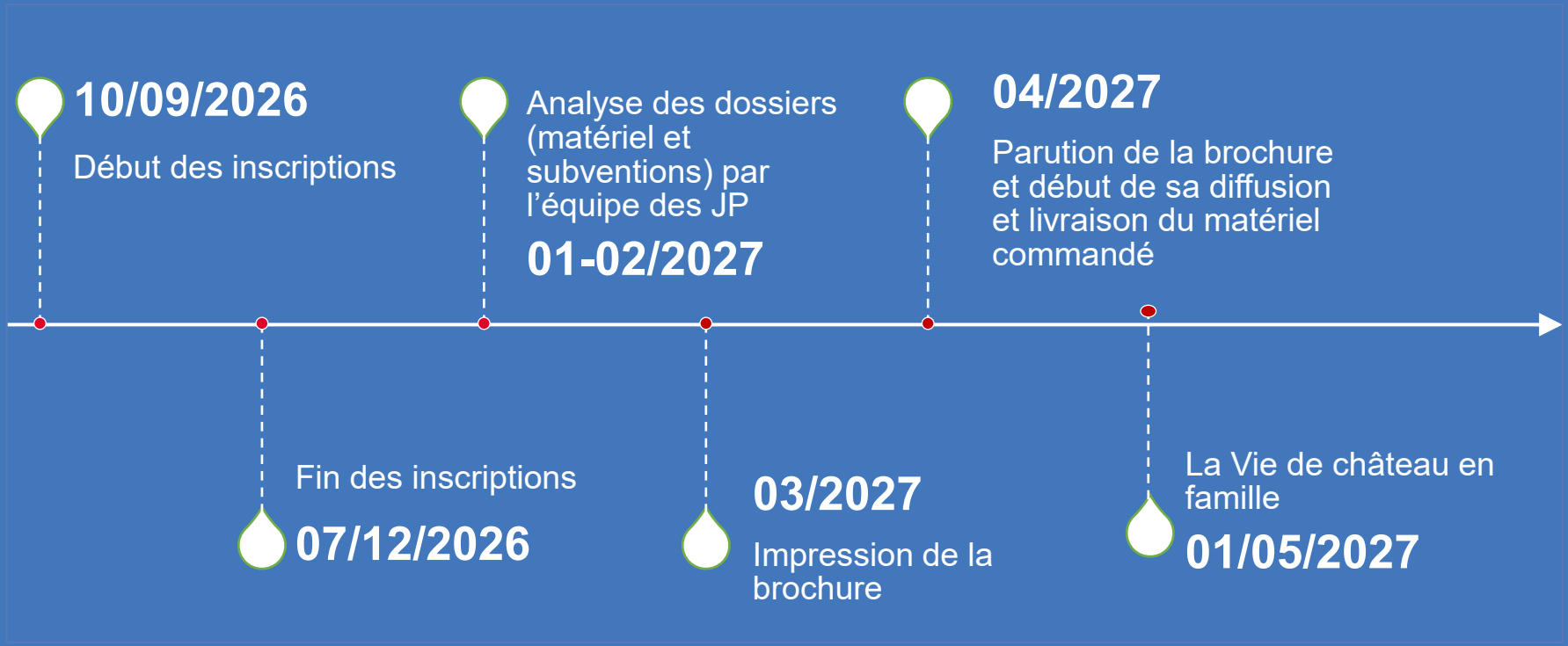
(*) ce qui n'est pas présent dans les programmes ne pourra pas être subsidié

RÉTROPLANNING



Wallonie patrimoine AWaP

La Vie de château en famille (VDC)



Pour toute question ultérieure :

081/33 49 01

journeesdupatrimoine@awap.be

www.journeesdupatrimoine.be

Wallonie patrimoine AWaP